

DEMANDE D'AGRÉMENT DES INTERVENANTS EN NATATION

Circonscription :

Commune :

Piscine :

NOM - Prénom	Agent Territorial		Agent Territorial ou autre Contractuel ou Vacataire (1)	Date d'obtention du diplôme MNS et BEESAN ou BPJPSAAN exclusivement (2)	Date de la dernière révision (3)	Préciser : 1 ^{ère} demande ou renouvellement	DECISION Surveillance et/ou enseignement
	Cadre d'emploi	Date de (*) titularisation					
(*) Seuls les opérateurs intégrés lors de la constitution du cadre d'emplois (01/04/92) conservent leurs prérogatives d'enseignement en application de l'article 13 du décret n° 93-986 du 04/08/93 Un Opérateur titulaire du BEESAN n'a que des prérogatives de surveillance. Les titulaires du BNSSA n'ont aucune prérogative en temps scolaire. (1) Cocher la case (2) joindre la photocopie de la carte professionnelle en cours de validité. (3) Les diplômes doivent être renouvelés tous les 5 ans							Signature de l'IEN

À, le

Le Maire ou son représentant ou le directeur de la piscine